



Poitiers, le 5 mars 2021

L'Atlas des paysages, un vrai outil de connaissance au service de tous

Alain PICHON, Président du Département de la Vienne et Marie-Jeanne BELLAMY, Conseillère Départementale, Présidente de la commission chargée du Logement et de l'Environnement, ont lancé, ce jour, le comité de pilotage et le comité scientifique et technique pour la mise en place d'un Atlas des paysages et ses spécificités attendues dans la Vienne. Etait également présent Frédéric LEROND, Directeur du CAUE de la Vienne.

Qu'est-ce qu'un Atlas de paysages ?

L'Atlas des paysages vise à décrire tous les paysages d'un territoire, ceux du quotidien aux plus remarquables. Il s'agit d'un **outil de connaissance pour comprendre les structures paysagères, en saisir leurs évolutions et leurs valeurs.**

Il a pour principal objectif d'identifier, de caractériser et de qualifier tous les paysages de son aire d'étude. Il rend compte de la singularité de chaque paysage, de la façon dont il est perçu et a été façonné, et de la manière dont il évolue. Il permet finalement de **définir les principaux enjeux du paysage**, même s'il ne comporte pas de préconisation.

Chaque acteur engagé dans l'aménagement ou le développement des territoires doit pouvoir prendre en compte les paysages et participer à leur protection, leur gestion ou leur aménagement. L'Atlas des paysages est un outil de connaissance, et donc de sensibilisation, qui répond à ce besoin.

La connaissance des paysages, contenue dans un Atlas, s'appuie sur trois concepts :

- * les unités paysagères (partie continue de territoire, cohérente d'un point de vue paysager)
- * les structures paysagères (traits caractéristiques d'un paysage)
- * les éléments de paysage (éléments matériels participant au caractère et aux qualités d'un paysage).

Pourquoi un Atlas des paysages pour le département de la Vienne ?

Le Département de la Vienne souhaite, avec le plan SEVE (Stratégies et Engagements de la Vienne pour l'Environnement) contribuer à **l'effort collectif pour l'environnement, la lutte et l'adaptation au changement climatique**. L'importance des enjeux environnementaux et climatiques est particulièrement significative dans le contexte actuel. En effet, la crise sanitaire fait apparaître un besoin sociétal de faire évoluer les modes de fonctionnement, pour une meilleure qualité de vie.

Il s'agit donc de préserver et de promouvoir les richesses et ressources de notre territoire, pour en renforcer l'attractivité économique, touristique et résidentielle, dans l'idée d'un patrimoine commun à tous les habitants de la Vienne.

Pour cela, l'angle de l'analyse paysagère permet d'appréhender de manière globale l'ensemble des composantes, des dimensions d'un territoire. Afin de pouvoir utiliser les paysages comme outil d'analyse et d'aide à la décision pour l'aménagement du territoire, il est d'abord nécessaire de comprendre et de partager un diagnostic des paysages de la Vienne.

Or, la Vienne figure parmi les départements de Nouvelle Aquitaine pour lesquels les éléments de connaissance et de caractérisation des paysages sont anciens. L'Atlas des paysages de Poitou-Charentes, réalisé à l'échelle de l'ancienne région, date de 1999.

L'actualisation d'un Atlas des paysages est notamment liée au caractère évolutif des paysages. En effet, le changement est une des caractéristiques des paysages, et ceux qui n'évoluent pas sont certainement exceptionnels. Les différents retours d'expériences analysés confirment le fait que les paysages évoluent de façon notable au cours d'une décennie. L'actualisation de la connaissance contenue dans un Atlas des paysages devrait donc suivre ce rythme moyen.

Par ailleurs, les progrès méthodologiques, les évolutions technologiques et les cadres des politiques du paysage ont évolué. De nouvelles connaissances sont nécessaires, et de nouvelles investigations, analyses et diffusions sont possibles. Ces aspects encouragent également l'actualisation des Atlas des paysages.

De plus, l'échelle départementale, privilégiée par l'Etat, permet d'engager des réflexions plus approfondies, d'appréhender avec plus de détails la diversité des paysages, les enjeux spécifiques à des micro-territoires, permettant ainsi la mise en œuvre d'une stratégie locale de mise en valeur ou de protection des paysages.



Quelle utilité ?

En se dotant de cet outil, le Département de la Vienne acquiert **la connaissance des paysages nécessaire à la construction de projets de territoire** et à l'éclairage des choix des acteurs de l'aménagement.

- Les collectivités pourront ainsi s'appuyer sur ce document de référence pour les guider dans leurs choix ou leurs orientations. Le paysage faisant parti du patrimoine commun, il doit être pris en compte par l'autorité publique qui a des objectifs de qualité paysagère. Cette connaissance offre une vision globale.
- Sensibiliser les publics qui contribuent à façonner les paysages est un autre objectif de l'Atlas des paysages. Il établit un socle de connaissances commun sur les paysages du département. Cette sensibilisation encourage la prise de conscience du rôle de chacun dans leur avenir et leur prise en compte dans les diverses actions pouvant influencer sur leur transformation.
- L'Atlas des paysages permet de mettre à disposition un ensemble d'informations pouvant être réutilisées dans les nombreuses études ou analyses touchant aux paysages menées chaque année.
- Le devenir des paysages concerne l'ensemble des populations. Chacun(e) contribue par ses actions à faire évoluer les paysages qu'il habite ou même qu'il ne fait que traverser... Il est donc précieux de comprendre de quoi ils sont faits pour en prendre soin, les mettre en valeur, et les faire évoluer.

Deux comités pour l'Atlas des paysages

Le Conseil Départemental de la Vienne a confié l'animation de la démarche au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne (CAUE). Ce dernier en assure donc le suivi et l'animation, l'aide à la conduite d'étude et à la formalisation du cahier des clauses techniques particulières. Le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN Nouvelle-Aquitaine) collabore à la mise en œuvre aux côtés du CAUE.

Un comité de pilotage a été mis en place pour suivre le projet depuis l'élaboration du cahier des charges jusqu'à la diffusion de l'Atlas. Il est composé de conseillers départementaux, de représentants de l'Etat, et d'élus représentant les sept intercommunalités du département.

Parallèlement, un comité scientifique et technique de suivi a été créé. Il est composé de techniciens experts, à savoir des représentants d'associations, structures ou organismes pouvant soutenir et coopérer au projet en apportant leur expertise.

Le lancement conjoint du comité de pilotage et du comité scientifique et technique, a permis de présenter :

- * l'outil Atlas des paysages et ses spécificités attendues dans la Vienne
- * la gouvernance mise en place
- * les échanges sur la procédure de consultation et le projet de cahier des charges

Contact Presse Département de la Vienne

Karine DUFOUR - kdufour@departement86.fr - 05 49 55 66 73 / 06 07 24 02 19